

Objectifs politiques / documents cadres

La population et les usagers du territoire doivent être partie prenante du projet de territoire. Ce choix a prévalu lors de la création de Plaine Commune. La constitution de l'Agglomération s'est inscrite dans la coopération avec les villes pour construire un projet de territoire au service et dans le respect des personnes qui l'habitent et le pratiquent. C'est pourquoi Plaine Commune a fait de la participation citoyenne un fondement de sa **charte de fonctionnement** et a décidé la mise en place d'un Conseil de développement.

Missions

Outil de démocratie participative à l'échelle de l'agglomération, le Conseil de développement contribue à la politique communautaire et au projet de territoire et participe à la mise en débat d'enjeux pour mieux vivre ensemble.

Force de propositions et lieu d'innovation pour trouver de nouvelles formes de participation dans une « indépendance dialoguante » avec l'agglomération, il apporte sa réflexion aux élus.

Moyens

- Deux personnes à plein temps (une animatrice et une assistante) assurent l'ingénierie technique d'accompagnement du Conseil
- Budget prévu : 28.400 €
- 95,5 % du budget réalisé soit 27.150 €

Chiffres clés

- 60 membres bénévoles.
- 2000 heures de travail et d'investissement bénévoles.
- 4000 contributions diffusées cette année.

L'année 2013 en bref

Une nouvelle présidence au Conseil de développement : Annie Paule DEPRE (chef d'entreprise) et Pascal LACROIX (responsable syndical) succèdent à Françoise CARAYON pour co-présider l'instance.

Une forte mobilisation des membres aux **Assises de Plaine Commune** avec une présence à la majorité des rencontres, une présentation de la contribution au CDT au lancement des Assises, et l'organisation d'un débat sur « le grand Pari(s) de la participation ».

Une importante implication dans le **Contrat de Développement Territorial - CDT**, singulièrement pour alimenter en propositions l'**Atelier du Territoire de la culture et de la création**, lieu de citoyenneté pour comprendre le projet de territoire dans le grand Paris et y participer.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil de développement est sollicité par Plaine commune pour être **garant du débat public** dans le cadre du CDT.

Une réactivité au projet législatif du **grand Paris**, avec l'élaboration d'une contribution pour construire la métropole à partir des bassins de vie avec les habitants et les usagers et des propositions pour ne pas éloigner davantage les citoyens des décisions.

Bilan d'activité du Conseil de développement

Animer un collectif de bénévoles, issus de différents horizons, producteurs de points de vue collectifs

Les principales activités sont la production de contributions et la diffusion des travaux du Conseil pour faire connaître l'instance et ses pratiques.

Animer un collectif de bénévoles

Le Conseil est composé de 60 membres fin 2013. L'objectif de 80 membres est à atteindre.

| Composition du Conseil par familles (au 31/12/2013) | Nombre | % | Nombre prévu |
|--|-----------|--------------|-----------------|
| Acteurs participant à la vie collective des villes | 27 | 45 % | 30 |
| Acteurs issus du monde économique | 7 | 12 % | 14 |
| Acteurs issus du monde du travail | 11 | 18 % | 14 |
| Acteurs issus des services publics locaux | 9 | 15 % | 14 |
| Personnalités qualifiées | 6 | 10 % | 8 |
| Total | 60 | 100 % | 80 |

60 % des personnes sont en activité professionnelle. Il y a 53 % de femmes.

Le Conseil de développement a organisé ou participé à plus de 100 réunions pour produire ses contributions, faire connaître ses points de vue et les confronter.

5 axes de réflexions explorés et 2 contributions réalisées

2 contributions ont été réalisées en 2013.

- sur le **budget 2014** de Plaine Commune (saisine) présenté au Conseil communautaire du 4 décembre 2013.
- pour « **une métropole du grand Paris construite avec les habitants et les usagers à partir des bassins de vie** (auto-saisine) présentée au bureau communautaire du 18 décembre 2013.

Les travaux se sont par ailleurs poursuivis sur :

- **Le plan de stationnement communautaire** (saisine). Les travaux, suspendus pour finaliser une autre contribution, ont repris fin 2012.
- « **L'accès au logement des populations les plus démunies** » (auto-saisine),
- « **Vers une politique culturelle co-élaborée avec la population sur le territoire de Plaine Commune** » (auto-saisine).

Faire mieux connaître l'instance et les travaux du Conseil

Les contributions sont présentées aux élus **bureaux communautaires**, et parfois, au Conseil communautaire. L'instance est présentée 3 fois par an aux nouveaux **agents communautaires** lors des « stages découverte » de l'agglo.

Au-delà, les contributions du Conseil doivent être largement connues. **4000 exemplaires de contributions ont été diffusés sur l'année**. Les travaux sur « le **Territoire de la culture et de la création du grand Paris**, contribution au CDT de Plaine Commune » et sur « **la métropole du grand Paris** » ont été diffusés en grand nombre notamment lors des Assises de Plaine Commune, de colloques organisés sur la métropole et auprès des parlementaires franciliens.

La présence du Conseil de développement dans les **fêtes des villes** a été reconduite en fonction de la mobilisation des membres.

Enfin, les travaux et l'instance ont été mis en valeur dans un **nouveau site internet** dédié au Conseil de développement et mise à disposition par Plaine Commune.

Etre actifs dans les réseaux des Conseils de développement : les coordinations francilienne et nationale des Conseils

La Coordination nationale a renforcé en 2013 la structuration du réseau des Conseils après la création de l'association en 2012.

Les **10^{èmes} Rencontres nationales des Conseils de développement « Citoyens et participation : continuer à fabriquer du commun ? »** organisées par le Conseil de Nantes Métropole ont démontré la maturité des Rencontres et l'action grandissante des Conseils de développement. 150 Conseils de développement, soit 800 participants, étaient présents. Par comparaison, ils étaient 70 aux **8^{èmes} Rencontres des Conseils** organisées en 2007 à Plaine Commune.

Parallèlement, les **amendements au projet de loi de décentralisation** proposés par la Coordination nationale ont été repris dans leur quasi-intégralité. Ils concernent les Conseils de métropoles et de pays, et proposent de renforcer les Conseils de développement des Agglomérations et de leur donner par la loi une capacité d'auto-saisine et une ingénierie technique d'accompagnement.

En 2013, les **6^{èmes} Rencontres de la société civile francilienne** ont été organisées à Supelec par le Conseil de développement de la Communauté du Plateau de Saclay. La gouvernance du Grand Paris et la participation étaient au programme.

Perspectives

Les perspectives du Conseil de développement pour 2014 sont les suivantes :

- ▶ Communiquer sur le Conseil de développement pour accroître le nombre de bénévoles, en mettant l'accent auprès des habitants et acteurs du territoire de la ville de Saint-Ouen.
- ▶ Evaluer le Conseil de développement à partir de ses 10 années de fonctionnement pour ajuster son fonctionnement aux réalités de la participation citoyenne.
- ▶ Mettre en œuvre la nouvelle mission du Conseil de développement de garant du débat public du CDT.
- ▶ S'investir dans l'Atelier de la culture et de la création.
- ▶ Participer à la mission de préfiguration du Grand Paris afin de transformer le Conseil de développement de Plaine Commune en Conseil de développement de territoire et contribuer à la constitution du Conseil de développement de la métropole du Grand Paris.
- ▶ -Produire 4 contributions en 2014 sur l'accès aux logements des plus démunis, le stationnement, la culture et le budget 2015 de Plaine Commune.